

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

15 décembre 2020

## La fourniture de données extra-financières : cartographie des acteurs, produits et services

Le développement de la finance durable, conjugué à l'accroissement des dispositions réglementaires en matière de *reporting* extra-financier et de transparence, a contribué au cours de la dernière décennie à une forte augmentation de la demande de données extra-financières. Celle-ci s'est traduite par d'importantes évolutions dans le domaine de la fourniture de données et de services extra-financiers.

Cette étude rend compte de ces évolutions et dresse une cartographie détaillée croisant les acteurs du secteur et les services qu'ils proposent. Elle s'appuie sur l'analyse d'un échantillon constitué de 25 sociétés, considérées comme opérant en Europe, du fait de leur propre domiciliation, de celle de leurs clients ou des entités sur lesquelles porte leur offre de services.

L'étude accompagne le papier de position publié par l'AMF et l'autorité néerlandaise des marchés financiers (Autoriteit Financiële Markten, AFM), appelant à un encadrement européen des fournisseurs de données et services ESG.

 Télécharger le contenu

**Mots clés**

GOUVERNANCE

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

09 juin 2022

La Commission Climat  
et finance durable  
(CCFD)



PRISE DE PAROLE

FINANCE DURABLE

08 juin 2022

Discours de Robert  
Ophèle, président de  
l'AMF - Colloque du  
Conseil scientifique de  
l'AMF : " Reportings  
extra-financiers en  
Europe " - Mercredi 8  
juin 2022



ACTUALITÉ

EUROPE &amp; INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son  
appel à la mise en  
place d'une  
réglementation des  
fournisseurs de  
données, notations et  
services ESG



## Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02